

## Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine

ABSENT EXCUSE : NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre est approuvé à l'unanimité.*

**Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :**

◆ **44-2023 - Intercommunalité**, *Plan de mobilité simplifié - avis*

Rapporteur : Eve Buevoz

La Communauté de communes Cœur de Savoie a lancé fin 2022 une démarche d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié. Ce plan vise à réaffirmer les ambitions et définir la stratégie de Cœur de Savoie en matière de développement de la mobilité durable. Il se structure autour de quatre grands objectifs, répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

La démarche s'appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec les Communes, les partenaires institutionnels et les différents acteurs du territoire (associations, entreprises, habitants). Le conseil émet un avis favorable au projet de plan de mobilité simplifié.

◆ **45-2023 - Intercommunalité**, *Mutualisation entre la communauté de communes Cœur de Savoie et ses communes membres des coûts engagés par le territoire dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique*

Rapporteur : Eve Buevoz

Depuis 2018, le nombre de nids de frelons asiatiques détruits en Savoie progresse de manière importante. Face à l'augmentation du nombre de nids détruits en 2022, la subvention de Savoie Mont-Blanc n'était plus suffisante pour assurer la totalité de la demande de destruction de nids par le GDSA. Au vu des enjeux sanitaires et environnementaux, la Communauté de communes Cœur de Savoie a décidé la prise en charge à hauteur de 50%, à charge pour les 41 communes des 50% restants répartis au poids de population. Eric Monin regrette la non prise en charge totale par l'intercommunalité. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de mutualisation des coûts à partir de 2025.

◆ **46-2023 - Intercommunalité**, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022 - Rapporteur : Eve Buevoz*

Le conseil prend acte des termes de ce rapport, disponible sur le site de la commune.

◆ **47-2023 - Intercommunalité**, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2022 - Rapporteur : Eve Buevoz*

Le conseil prend acte des termes de ce rapport, disponible sur le site de la commune.

◆ **48-2023 - Intercommunalité**, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022 - Rapporteur : Eve Buevoz*

Le conseil prend acte des termes de ce rapport, disponible sur le site de la commune.

◆ **49-2023 - Syndicat des eaux de Chamoux**, *Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2022*

Rapporteur : Eric Monin

Le conseil prend acte des termes de ce rapport, disponible sur le site de la commune.

◆ **50-2023 - Vidéo-protection**, *Approbation du projet et demande de subvention*

Rapporteur : Patrice Braems

Par arrêté du 6/04/2023 de la préfecture, la commune est autorisée à installer un système de vidéo-protection.

Suite à étude en lien avec les services de la gendarmerie, il est proposé d'installer des caméras sur plusieurs points de la commune afin d'assurer la sécurité des personnes. Le montant estimatif du projet s'élève à 47 867,50€ HT.

Le conseil approuve, à la majorité, le projet et sollicite l'aide la plus élevée possible de la Région.

◆ **51-2023 - Terrain communal**, *Attribution*

Rapporteur : Eve Buevoz

Au vu des demandes reçues, les élus souhaitent des précisions quant à la nature de l'activité exercée sur ledit terrain.

Le conseil est favorable au report de l'attribution du terrain et propose qu'une commission spécifique soit constituée pour rencontrer les personnes ayant candidatées et proposer le candidat retenu.

◆ **52-2023 – Ecole : Rythmes scolaires**, Demande de renouvellement de la dérogation - semaine des 4 jours

Rapporteur : Eve Buevoz

Par délibération du 23/02/2021, la commune avait reconduit le choix du retour de la semaine à 4 jours. Le conseil d'école du 6/11/2023 a également émis un avis favorable. Le conseil approuve la reconduction de la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire 2024.

◆ **53-2023 – Ecole**, Demande de subvention exceptionnelle pour la sortie « Classe de neige »

Rapporteur : Eve Buevoz

Le conseil décide de verser une subvention de 2090€ pour la sortie classe de neige en 2024 pour 38 enfants, soit 55€ par élève. Cette somme sera inscrite au budget 2024 et versée à l'ASSF.

◆ **54-2023 – Personnel communal**, convention-cadre d'adhésion au service intérim du CDG 73

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire rappelle que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le conseil approuve la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg73 et autorise Mme le Maire à signer la convention.

◆ **55-2023 – Personnel communal**, convention d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la Savoie - Rapporteur : Eve Buevoz

Le Centre de gestion de la Savoie propose, depuis septembre 2021, un service de secrétariat de mairie itinérant prioritairement destiné aux communes de moins de 3500 habitants. Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement (congé maladie, disponibilité de courte durée, formation, etc...) ou de renfort, dans tous les domaines inhérents au métier de secrétaire de mairie. L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Le conseil approuve la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois ans.

◆ **56-2023 – Personnel communal**, Recours à CDD pour le service périscolaire

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire fait part de la nécessité de recruter un agent diplômé pour les services périscolaires, afin de bénéficier de l'agrément Jeunesse et Sport. La commune ne disposant pas d'agents diplômés BAFA en nombre suffisant ne peut répondre aux exigences des critères d'encadrement imposés par l'état. Le conseil décide donc de créer un contrat à durée déterminée sur la période du 12/12/2023 au 16/02/2024 et de recruter un agent diplômé BPJES pour l'animation du temps du midi en attendant que les agents soient formés au printemps 2024.

◆ **57-2023 – Budget communal**, Décision modificative n°4 - Rapporteur : Eve Buevoz

Le conseil approuve à l'unanimité les ajustements de crédits nécessaires à la réalisation de l'exercice.

◆ **58-2023 – Budget communal**, autorisation d'exécution du budget d'investissement avant l'adoption du budget 2024 - Rapporteur : Eve Buevoz

Le code général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget 2024, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette). Le Conseil autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à venir à hauteur de 20 800€ pour des projets déjà approuvés.

◆ **59-2023 – Matériel roulant**, Cession du camion benne Iveco

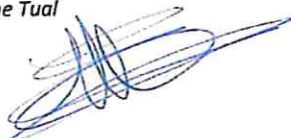
Rapporteur : Patrick Carle

Un affichage a été fait sur les panneaux et le site pour la mise en vente en l'état du camion benne au plus offrant. Trois offres ont ainsi été déposées, après avis de la commission travaux, le conseil décide de retenir la proposition de la Sarl TP du Val Coisin pour un montant de 12 220€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,

Hélène Tual



Mme le Maire,  
Eve Buevoz

